

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de la Convocation: 22 mai 2026

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt six le 2 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de : Madame Virginie MEUNIER.

Etaient Présents : Virginie MEUNIER - Mario MANCUSO - Patricia DUTEL-RODI - Nathalie COLAS - Viviane BORKOWSKI, Martine MOREL, Mougwana AHMADA DJAE, Thierry MONTANGERAND, Anissa MOUMNI, Sophie DELAISSE

Absente excusée : Françoise PERSIDE (pouvoir à M. Mario MANCUSO)

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.313-4,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le budget du CCAS,

Considérant que les effectifs d'une collectivité sont par nature fluctuants puisqu'ils sont liés aux besoins des services et à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des service,

Considérant qu'au regard du fonctionnement et des besoins actuels, il convient de modifier le tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aubergenville comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 05/06/2026

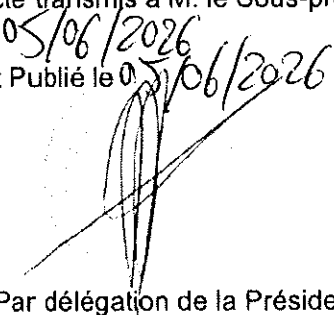
Appréhension par le Préfet

Grade ou emploi	Effectif AVANT modification	Effectif APRÈS modification
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		
Adjoint technique principal de 2e classe	0	2

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

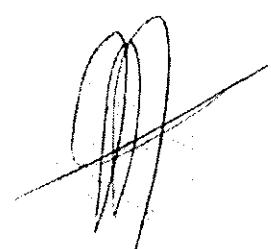
- **ARTICLE 1 : DECIDE** la mise à jour du tableau des effectifs comme présenté en annexe de la délibération,
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,
- **ARTICLE 3: DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente ou à son représentant pour exécuter la présente délibération.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent
acte transmis à M. le Sous-préfet
le 05/06/2026
Et Publié le 05/06/2026



Par délégation de la Présidente
du CCAS,
Le Vice-Président
Mario MANCUSO

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre



Par délégation de la Présidente
du CCAS,
Le Vice-Président
Mario MANCUSO

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/06/2026

Ag. Préf. des Yvelines - 78000 Evry

93_DE-078-36700-2026-0010-DEL 16_26_01